

- (1) **Attestation d'examen CE de type (Traduction)**
- (2) Appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles – **Directive 94/9/CE**
- (3) Numéro de l'attestation d'examen CE de type
PTB 02 ATEX 2197 X
- (4) Appareil: Horloge murale protégée contre les explosions type Ex-Time**
- (5) Fabricant: ecom instruments GmbH
- (6) Adresse: Industriestraße 2, D-97959 Assamstadt, Allemagne
- (7) La construction de ce matériel ainsi que toutes les variantes autorisées sont spécifiées dans l'annexe de cette attestation et dans les documents cités dans cette annexe.
- (8) L'Office fédéral physique – technique, organisme enregistré n°0102 conformément à l'article 9 de la directive du Conseil des Communautés Européennes du 23 mars 1994 (94/9/CE) certifie que ce matériel répond aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité en ce qui concerne la conception et la construction des appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, selon l'annexe II de la directive.
- Les résultats de l'examen sont présentés dans le rapport confidentiel PTB Ex 02-22330.
- (9) La conformité aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité a été vérifiée par le biais de la conformité aux normes:
- EN 50014:1997 +A1 +A2** **EN 50020:1994**
- (10) Le signe "X" placé après le numéro de l'attestation signifie que l'appareil n'est utilisé en toute sécurité que dans les conditions particulières définies dans l'annexe de cette attestation.
- (11) Cette attestation d'examen CE de type se rapporte uniquement à la conception et au contrôle de l'appareil présenté, conformément à la directive 94/9/CE. D'autres exigences de cette directive s'appliquent à la fabrication et à la mise en circulation de cet appareil. Ces exigences ne sont pas couvertes par la présente attestation.
- (12) L'appareil doit comporter le marquage suivant :

(13) **Annexe**

(14) Attestation d'examen CE de type PTB 02 ATEX 2197 X

(15) Description de l'appareil

L'horloge murale protégée contre les explosions modèle Ex-Time ** est utilisée en atmosphère explosible.

La plage de température ambiante admissible va de 0°C à 50°C.

Caractéristiques électriques

Energie auxiliaire..... Pile 1,5 V, type LR14 (cf. (17))

Circuit d'alimentation

électrique..... Indice de protection Sécurité intrinsèque EEx ia IIC

Valeurs maximales :

$U_0 = 1,5 \text{ V}$

$I_0 = 866 \text{ mA}$

$P_0 = 60 \text{ mW}$

pour raccorder le mécanisme d'horloge

(16) Rapport d'essai PTB Ex 02-22330

(17) Conditions particulières

Seuls les types de piles présentés dans le mode d'emploi fourni avec l'appareil peuvent être utilisés.

(18) Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité

Elles sont remplies par la conformité avec les normes citées auparavant.

Organisme de certification

Protection contre les explosions

Braunschweig,

Par ordre

Dr.-Ing. U. Johannsmeyer

Fonctionnaire supérieur

Physikalisch-Technische Bundesanstalt

Braunschweig und Berlin

1. AVENANT

d'après la directive 94/9/CE annexe 111 point 6

à l'attestation d'examen CE de type PTB 02 ATEX 2197 X

Appareil : horloge murale protégée contre les explosions type Ex-Time **

Désignation : II 2 G EEx ia IIC T4

Fabricant : ecom instruments GmbH

Adresse : Industriestraße 2, 97959 Assamstadt, Allemagne

Description de l'avenant et des modifications

L'horloge murale protégée contre les explosions type Ex-Time ** pourra à l'avenir également être fabriquée conformément aux documents répertoriés dans le compte-rendu d'examen. Les modifications concernent la structure interne et externe de l'appareil. Les caractéristiques électriques, les conditions particulières ainsi que toutes les autres données restent inchangées et sont également valables pour ce premier avenant.

Normes utilisées

EN 50020:2002

Compte-rendu d'examen : PTB Ex 06-26307

Organisme de certification

Braunschweig, le 06.12.06

Protection contre les explosions

Par ordre

Dr.-Ing. U. Johannsmeyer

Directeur et Professeur

Page 1/1

Les attestations d'examen CE de type sans signature et sans tampon ne sont pas valides.
La présente attestation d'examen CE de type ne peut être diffusée que sous sa forme non modifiée.
Tout extrait ou toute modification requiert l'approbation de Physikalisch-Technische Bundesanstalt.

Physikalisch-Technische Bundesanstalt

Braunschweig und Berlin

2. AVENANT

d'après la directive 94/9/CE annexe 111 point 6

à l'attestation d'examen CE de type PTB 02 ATEX 2197 X

Appareil : horloge murale protégée contre les explosions type Ex-Time **

Désignation : II 2 G Ex ia IIC T4

Fabricant : ecom instruments GmbH

Adresse : Industriestr. 2, 97959 Assamstadt, Allemagne

Description de l'avenant et des modifications

L'horloge murale protégée contre les explosions type Ex-Time ** pourra à l'avenir également être fabriquée conformément aux documents répertoriés dans le compte-rendu d'examen.

Les modifications concernent la structure interne et externe de l'appareil.

Les caractéristiques électriques, les conditions particulières, les remarques relatives à la fabrication et au fonctionnement ainsi que les diverses informations fournies dans l'attestation d'examen CE restent inchangées.

Normes utilisées

EN 60079-0:2006

EN 60079-11:2007

Rapport d'évaluation et de contrôle: PTB Ex 09-29066

Organisme de certification
Protection contre les explosions
Par ordre

Braunschweig, le 09.10.09

Dr.-Ing. U. Gerlach
Fonctionnaire supérieur

Page 1/1

Les attestations d'examen CE de type sans signature et sans tampon ne sont pas valides.
La présente attestation d'examen CE de type ne peut être diffusée que sous sa forme non modifiée.
Tout extrait ou toute modification requiert l'approbation de Physikalisch-Technische Bundesanstalt.